

Dans Optim'BTP, les situations sont des états d'avancement qui doivent être facturés. Tant que la situation précédente n'est pas à l'état "facturé", vous ne pouvez pas émettre la situation suivante.

C'est la facture qui est envoyée au client et qui peut être enregistrée comptablement.

Pour facturer une situation, il faut cliquer sur le bouton traitement et choisir de facturer cet état de situation.

Si vous voulez corriger un état de situation facturé (le maître d'œuvre étant en désaccord par exemple), vous devez retourner dans la situation, la modifier et la facturer de nouveau.

Optim'BTP vous proposera de faire un avoir et une nouvelle facture ou de faire un avoir de la différence.

---